

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

GESTION DE L'EAU

Vous avez un projet pour **créer ou modifier une retenue d'eau individuelle**

Les **+**
AVANTAGES

→ La Chambre d'agriculture vous accompagne en amont du dossier loi sur l'eau

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les exploitations agricoles qui souhaitent un accès à une ressource en eau ou une modification de leur retenue existante.

www.tarn.chambre-agriculture.fr

NOTRE ACCOMPAGNEMENT



DU DÉMARRAGE DU PROJET

- Bénéficier d'un conseil sur la faisabilité technique / réglementaire
- Réaliser un dossier de demande préalable à la création ou modification d'un plan d'eau qui sera déposé à la DDT
- Être accompagné dans les différentes étapes du processus

À LA DEMANDE D'AIDES

Si vous avez déjà fait la demande préalable à la DDT.

DEMANDER L'AIDE POUR LES ÉTUDES AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

- Mettre en valeur les atouts de mon projet
- Évaluer l'éligibilité de mon projet
- Rédiger et transmettre mon dossier au Département du Tarn

Étude du projet (visite de terrain)

Fournir au préalable le plan avec la localisation sur une carte 1/25000^{ème}

1 Analyse de la demande et apport des informations techniques et réglementaires en lien avec le projet

2 Vérification de l'adéquation entre le bassin versant et le volume souhaité pour la retenue

3 Renseignement du formulaire "Demande préalable pour un projet de création ou de modification d'un plan d'eau" et dépôt à la DDT

4 Conseil sur la suite du processus de création ou modification d'une retenue

Les + PROAGRI

- ✚ Maximiser les chances pour que le projet aboutisse
- ✚ Un accompagnement global pour faire face aux évolutions de demain
- ✚ Un conseil neutre et indépendant
- ✚ Une excellente connaissance de la réglementation sur l'eau



Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande.

Votre référent

Contact

Régine Blanquet, assistante
05 63 48 83 88
r.blanquet@tarn.chambagri.fr

